

RAPPORT D'ACTIVITE

DES DEPUTES DU FRONT DE GAUCHE

XIVème LEGISLATURE

Ce document dresse un bilan non exhaustif de la 14^{ème} législature à la date du 1^{er} octobre 2016. Il ambitionne de présenter, de manière synthétique, les textes les plus symboliques examinés et adoptés lors de cette législature, avec l'indication du vote des députés. Il présente également leurs initiatives parlementaires (Propositions de lois examinées dans le cadre de l'ordre du jour réservé, rapports d'information, commissions d'enquête...).

2012	Gouvernement Ayrault	17 juin	Elections législatives
		3 juillet	Déclaration de politique générale
		11 oct.	Ratification du TSCG (Traité budgétaire européen négocié par N. Sarkozy)
2013	Gouvernement Ayrault	20 mars	Motion de censure
		23 avril	L'Assemblée adopte la loi sur le mariage pour tous
		24 avril	L'Assemblée adopte la loi de sécurisation de l'emploi (ANI)
		16 mai	Rejet de notre proposition de loi sur l'amnistie sociale
		18 déc.	L'Assemblée adopte le projet de loi Retraites
2014	Gvt Valls I	30 mars	Elections municipales
		8 avril	Déclaration de politique générale
		25 mai	Elections européennes
		23 juil.	L'Assemblée adopte le Pacte de responsabilité
2015	Gouvernement Valls II	2 sept.	Elections sénatoriales
		16 sept.	Déclaration de politique générale
		09 oct.	Abandon de l'écotaxe
		19 fév.	Motion de censure suite au recours au 49-3 sur le projet de loi « Macron »
		29 mars	Elections départementales
		18 juin	Motion de censure suite au nouveau 49-3 sur le projet de loi « Macron »
		09 juil.	L'Assemblée adopte définitivement le projet de loi « Macron » avec le recours au 49-3
		15 juil.	L'Assemblée adopte l'accord européen sur la Grèce
		7 août	L'Assemblée adopte la loi NOTRE
		16 nov.	Réunion du Congrès à Versailles
2016	Gouvernement Valls II	19 nov.	Vote de l'état d'urgence
		13 déc.	Elections régionales
		10 fév.	L'Assemblée adopte la révision constitutionnelle sur la déchéance de la nationalité
		16 fév.	Prolongation de l'état d'urgence
		23 mars	Abandon par le Président de la République de la révision constitutionnelle
		12 mai	Motion de censure suite au recours au 49-3 sur le projet de loi Travail
		19 mai	Prolongation de l'état d'urgence
19 juil.	Prolongation de l'état d'urgence		
21 juil.	L'Assemblée adopte définitivement le projet de loi Travail avec le recours au 49-3		

SOMMAIRE

Edito	p. 3
Finances	p. 4
Loi « Macron »	p. 7
Economie, agriculture, logement	p. 8
Energie, transports et développement durable	p. 10
Travail et emploi	p. 12
Santé et protection sociale	p. 14
Pouvoirs publics et société	p. 16
Culture et éducation	p. 18
Fonction publique et collectivités territoriales	p. 20
Justice	p. 22
Police et sécurité	p. 25
International et défense	p. 28
Europe	p. 31
Nos initiatives parlementaires	p. 33

EDITO

L'Assemblée nationale entame la dernière session de la XIV^e législature. L'heure est au bilan. Dans l'esprit qui est celui des députés du Front de gauche, il ne s'agit pas là d'un exercice de style, mais d'un devoir démocratique. Avoir l'honneur de représenter le peuple souverain, c'est aussi l'obligation de rendre compte de son action. Tel est l'objet de ce document conçu comme un outil d'information, mais aussi et surtout comme une mise en perspective politique de l'activité parlementaire des députés du Front de Gauche. Car derrière nos diverses interventions, des axes forts et une cohérence d'ensemble se dégagent clairement. Une cohérence que l'on doit au respect de nos valeurs et à notre fidélité. Fidélité à nos idées et aux engagements pris devant les électeurs. Fidélité à nos valeurs jusque dans le fonctionnement même de notre groupe qui a toujours garanti le respect de la sensibilité de chacun-e des membres qui le composent. Nous considérons, en effet, que l'expression des sensibilités diverses est un atout et une richesse au service de nos concitoyen-ne-s et c'est pourquoi la liberté de vote figure dans les statuts même de notre groupe.

Certes, il ne s'agit nullement de céder à une quelconque autosatisfaction. L'heure est grave au moment de tirer ce bilan. Nous avons pleinement conscience de l'état de souffrance de nombre de nos concitoyens toujours plus nombreux à être confrontés au chômage et à la précarité. Nous avons lutté avec nos armes, forcément trop limitées, pour que la voix des sans voix soit entendue, pour qu'une majorité et un gouvernement élus par la gauche respectent les principes et valeurs du peuple de gauche.

Et pourtant... L'effet de sidération n'est pas prêt de s'estomper face à la politique qui aura été menée durant ces années par ce gouvernement. Le peuple de gauche a assisté avec consternation à l'adoption d'une série de lois régressives sur le plan des libertés comme sur le plan économique et social. Malgré la mise en échec de la loi sur la déchéance de la nationalité grâce à notre mobilisation collective, ce quinquennat a été rythmé par des textes étrangers à tout idéal progressiste, qu'il s'agisse de la ratification du TSCG négocié par Merkel et Sarkozy, de la loi de transposition de l'Accord national interprofessionnel (ANI), du mal nommé « pacte de responsabilité », de l'irresponsable CICE, des iniques lois « Macron » et « El-Khomri »... Tous ces dispositifs ont exprimé une volonté de remise en cause de l'État social, et ce conformément aux desideratas du patronat. Des recettes néolibérales qui n'ont instillé ni une relance de la croissance, ni une inversion de la courbe du chômage.

Ultime trahison d'un pouvoir présidentiel qui avait placé son mandat sous le maître-mot de la priorité donnée à la jeunesse. Il termine son mandat sur un texte « El-Khomri » appelé à aggraver plus encore sa condition. La boucle est bouclée, la quadrature du cercle est parachevée, avant même la fin du quinquennat. Un président de la République élu par l'ensemble des forces de gauche s'est résolument engagé dans une politique économique rêvée par la droite et le MEDEF. François Hollande et Manuel Valls portent ici une lourde responsabilité historique devant le peuple de gauche, car ce sont leurs choix qui ont fracturé la gauche.

Le dogmatisme de l'exécutif l'a coupé du peuple et des progressistes qui l'ont mené au pouvoir. Face à ses dévoiements et à sa dérive idéologique, nous sommes restés fidèles à nos engagements, ceux d'une gauche mue par les valeurs de justice sociale, le développement durable et la solidarité internationale. Une ligne morale et politique pleinement assumée durant toute la législature et qui s'est traduite à la fois par une série d'initiatives et propositions législatives, mais aussi par un travail permanent de contrôle politique de l'action gouvernementale allant jusqu'au dépôt de motions de censures de gauche contre la politique gouvernementale. Ces dernières actions ont montré notre capacité à construire une alternative politique en nouant des rapprochements avec des forces issues de l'ensemble de la gauche anti-libérale. Une alternative progressiste à la politique austéritaire, libérale et identitaire du gouvernement actuel est possible. Il nous revient, avec d'autres, d'incarner et de concrétiser cette promesse !

André Chassaigne

FINANCES

POUR

Première loi de finances rectificative pour 2012 Juillet 2012

Il s'agit du premier collectif budgétaire du quinquennat. Il s'agira du seul budget du quinquennat en faveur duquel nous nous prononcerons. Il est proposé de revenir sur certaines des mesures fiscales les plus nocives du quinquennat Sarkozy : TVA dite « sociale », défiscalisation des heures supplémentaires, rétablissement partiel de l'ISF, ajustement de la fiscalité du capital. Les chantiers restants sont nombreux : lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et refonte de l'impôt pour remettre la justice au cœur de l'architecture fiscale. Des mesures en faveur du pouvoir d'achat s'imposent, tout comme la mise en place d'une banque publique d'investissement à même de se financer directement auprès de la BCE et capable d'extraire l'économie réelle de l'emprise du système bancaire libéral. Nous appelons à sortir rapidement du cadre de l'austérité budgétaire.

ABSTENTION

Loi de finances pour 2013 Automne 2012

Les difficultés économiques et sociales se renforcent. Après la ratification du TSCG (voir Fiche « Europe »), la réduction de la dette publique apparaît désormais comme la principale priorité du Gouvernement, reléguant la lutte contre le chômage et les inégalités ainsi que le renforcement de notre industrie au second rang. La majorité vote le maintien du gel du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui va se traduire par une hausse de l'imposition de plus de 10 millions de concitoyens. L'ISF n'est que partiellement rétabli et le Gouvernement recule devant les prétendus « pigeons ». On est loin d'un alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail. La révolution fiscale n'est malheureusement pas au rendez-vous. Nous notons néanmoins des efforts budgétaires en matière d'éducation, de justice et de sécurité, voilà pourquoi nous nous abstenons.

CHIFFRES CLES

Août 2016

20 Mds d'€

Coût annuel du CICE (43 Mds depuis sa mise en œuvre)

287 000€ à 574 000€

Coût d'un emploi sauvegardé ou créé grâce au CICE

60 à 80 Mds d'€

Coût annuel de la fraude et de l'évasion fiscales en France

x 20

En 30 ans, les dividendes ont été multipliés par 20, les salaires par 3,6

CONTRE

Deuxième loi de finances rectificative pour 2012 Décembre 2012

Véritable tournant budgétaire de ce quinquennat, ce projet de budget auquel nous nous opposons propose le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi et ses 20 milliards de baisse d'impôts aux entreprises, sans ciblage ni contrepartie. Pour le financer, il augmente la TVA, fiscalité la plus injuste, de 10 milliards à partir de janvier 2014. En plus d'être inefficace (les baisses d'impôt et de cotisations des entreprises depuis 30 ans n'ont eu que peu d'effets), cette politique est injuste.

ABSTENTION

Loi de séparation et régulation des activités bancaires Janvier/Février 2013

Une séparation effective entre banques commerciales et banques de marché est non seulement nécessaire mais elle est aussi urgente. Il nous faut tirer les leçons de 2007-2008. Pourtant, ce texte est au final loin d'être historique. Il ne répond que partiellement à ses objectifs, qui étaient la sécurisation des dépôts et la séparation entre activités spéculatives et activités de crédit et de dépôt. Par ailleurs, le projet de loi reste timide sur deux sujets clefs : le trading à haute fréquence et la spéculation sur les matières agricoles. La belle avancée concerne la transparence des activités des banques françaises, à travers la mise en place d'un *reporting* public pays par pays, premier pas dans la lutte contre l'évasion fiscale.

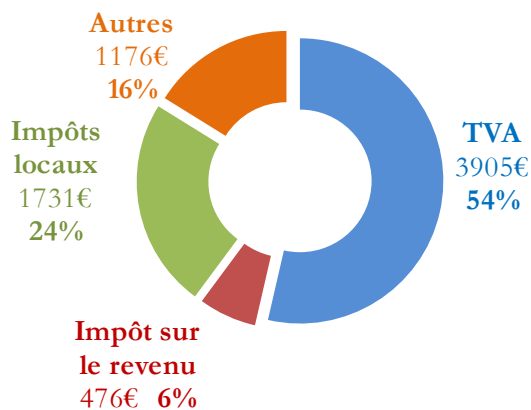
POUR

Lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et création du procureur national financier - Juin 2013

Ce projet de loi propose l'aggravation des peines en cas de fraude fiscale, la création d'un délit de fraude fiscale en bande organisée, la possibilité de recourir à tout type de preuve, y compris celles obtenues de manière illicite, le renforcement de la lutte contre la fraude à la TVA. Nous y sommes donc favorables. Il sera impérieux de revenir sur les manipulations des prix de transferts et le contrôle des schémas d'optimisation fiscale ainsi que de renforcer la lutte contre les paradis fiscaux.

Répartition des impôts d'un ménage

Couple avec 2 enfants et 1800€ de salaire chacun



L'URGENCE D'UNE REVOLUTION FISCALE

La TVA, impôt le plus injuste, occupe une place de plus en plus importante dans le budget d'un ménage comme l'illustre le graphique ci-contre. L'urgence est à la révolution fiscale pour une fiscalité plus progressive.

CONTRE

Loi de finances pour 2014 - Automne 2013

La mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est confirmée. En plus d'être financé par la hausse, confirmée, de la TVA, le CICE est financé par la diminution des moyens des collectivités (10 milliards d'euros en 3 ans). Marqué par l'empreinte du MEDEF, cette loi de finances est une occasion manquée. Nous portons l'exigence d'une vraie révolution fiscale, la relance de l'investissement et la réhabilitation de l'impôt, qui doit redevenir un instrument de réduction des inégalités. Nous proposons aussi la modulation de l'imposition des entreprises en fonction de leur taille et de l'utilisation qu'elles font de leurs bénéfices.

CONTRE

Loi de finances pour 2015 – Automne 2014

C'est un sentiment de gâchis qui domine, le sentiment que les Gouvernements font preuve d'une incapacité chronique à répondre aux défis économiques, sociaux et écologiques. A ceux qui réclament un changement de cap politique, la majorité oppose une fin de non-recevoir, poursuivant dans la voie sans issue d'une politique de l'offre déflationniste. Le Gouvernement appuie sur la pédale de frein des revenus des ménages en même temps que sur l'accélérateur des profits des entreprises : on risque fort de caler. Le moteur cale également du fait des baisses de dépenses publiques, qui pénalisent l'investissement public et les ménages. Avec le Pacte de Responsabilité, 3,7 milliards de baisse des dotations aux collectivités locales et 28 milliards d'euros cumulés sur 5 ans sont ainsi programmés.

CONTRE

Loi de finances pour 2016 – Automne 2015

Ce budget acte la disparition définitive de l'ambition de 2012. Le chômage augmente et plus de 9 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté. Pourtant, nous n'avons jamais généré autant de millionnaires ; jamais, les dividendes versés n'ont été si conséquents. Cette loi de finances a oublié l'égalité. Le CICE monte en puissance : en trois ans, l'impôt sur les sociétés est devenu une chimère, passant de 52 à 32 milliards d'euros. Le Gouvernement prétend diminuer les impôts des contribuables. C'est faux : la hausse du poids de la TVA surpasse les baisses d'impôts sur le revenu. Nous portons le fer sur une nouvelle progressivité de l'impôt. Aussi pour la première fois présentons-nous des amendements communs avec d'autres forces de gauche sur 4 thèmes : le CICE, le Crédit Impôt Recherche, la Taxe sur les transactions financières et les moyens alloués aux collectivités. Tous seront rejetés. Suite aux attentats du 13 novembre, l'exécutif annonce des recrutements dans la police et la douane, que nous accueillons favorablement. Cela met fin aux réorganisations successives connues par ces services depuis 10 ans. Au lieu d'un pacte de responsabilité, c'est d'un pacte de fraternité dont nous avons besoin.

CONTRE

Loi de finances pour 2017 – Automne 2016

En discussion au Parlement au moment de la rédaction du présent document, ce projet de loi de finances porte trois grandes propositions que nous combattons. La mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2018 s'annonce comme une véritable usine à gaz, complexe pour le contribuable et mettant en risque les capacités de recouvrement de l'administration fiscale. Il achève enfin le pacte de responsabilité, en diminuant une nouvelle fois la fiscalité des entreprises via la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et la hausse du CICE. Pourtant, le rapport d'évaluation publié par France Stratégie montre l'inefficacité et le coût faramineux de ce dispositif d'aide aux entreprises

L'EPISODE DE LA LOI « MACRON » - Février/Juillet 2015

En dépit de 200 heures de débat, le Gouvernement n'a pas su convaincre. Devant une majorité socialiste fragilisée, il n'a eu d'autre choix que de recourir au 49-3 pour imposer son projet de loi «pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques». Un texte fourre-tout qui sera adopté sans vote à l'Assemblée nationale. Nous avons tenté d'infléchir la nocivité de cette loi austéritaire avec une centaine d'amendements. Des amendements qui proposaient des solutions de sortie de crise face au travail du dimanche sans compensation salariale, à la libéralisation anti-écologique du transport, à la privatisation d'aéroports, aux facilités nouvelles données aux licenciements. Rarement nous aurons vu un texte qui privilégie de manière aussi cynique que systématique l'entreprise au détriment des salariés, la consommation au détriment de la vie familiale et du lien social, la compétitivité au détriment de l'environnement, des services publics et de l'égalité territoriale.

CONTRE

Volet transport de la loi

Nous avons combattu l'une des mesures phare de la loi « Macron », celle visant la mise en place de services librement organisés de transport public routiers par autocar qui s'inscrit dans un mouvement d'ensemble d'abandon du ferroviaire et de démission des pouvoirs publics. Nous avons souligné les risques qui pèsent sur la pérennité des trains d'équilibre du territoire, l'emploi de cheminots, avec 11 et 16000 emplois menacés à horizon 2020, et sur l'avenir de l'industrie ferroviaire. A cet égard, lors des débats, le ministre avait promis la création de 22 000 emplois. A ce jour seuls 1430 emplois ont été créés, soit quinze fois moins. Nous avons appelé les pouvoirs publics à prendre leur responsabilité en s'attachant à développer l'offre ferroviaire dans l'intérêt des usagers, du développement économique et de l'environnement.

CONTRE

Volet social de la loi

Nous avons argumenté sur notre opposition à la libéralisation de notre société et au recul des droits des salariés. En dépit de nombreuses propositions pour garantir des compensations salariales et sociales à hauteur des sacrifices demandés aux salariés, le gouvernement a banalisé le travail du dimanche et de nuit en permettant que tous les dimanches et toutes les nuits soient travaillés dans les zones touristiques internationales. De même, il a fait le choix de fragiliser la défense et la protection des salariés en facilitant les licenciements économiques et en dépréciant les conseillers prud'homaux, quand il conviendrait d'accorder des moyens suffisants à ces tribunaux pour qu'ils rendent leur jugement.

LE TEMPS PROGRAMME : UNE ATTEINTE A LA DEMOCRATIE PARLEMENTAIRE

Avant de recourir à la procédure du 49-3 pour permettre une adoption sans vote, le Gouvernement a demandé à l'Assemblée l'examen de son texte en temps programmé. Cette procédure fixe à l'avance la durée de l'examen d'un projet de loi en séance. Un temps de parole global est ainsi attribué aux groupes parlementaires. Le groupe GDR disposait de 3h05 min (sur 50h de débat) pour intervenir sur pas moins de 200 articles. Un temps bien trop court pour examiner un texte d'une telle ampleur, et ce malgré une gestion rigoureuse de notre temps. De fait, au moment d'entamer la partie fondamentale sur l'emploi et le travail, nous ne disposions plus que de 50 secondes de temps de parole par articles !

CONTRE

Volet « Professions juridiques réglementées » de la loi

Au prétexte que notre système juridique, par opposition à la common law britannique, serait un obstacle à la croissance, le Gouvernement a fait le choix de la dérégulation du marché du droit. Or, le droit n'est pas une marchandise ou un objet économique banal et ne saurait donc être soumis à la loi du marché. C'est pourquoi nous avons défendu, au cours de ce débat, le service public national de la justice et l'égal accès à ce service sur l'ensemble du territoire.

ECONOMIE, AGRICULTURE ET LOGEMENT

POUR

Loi relative à la consommation - Juillet 2013/Mars 2014

Le projet loi défendu par Benoit Hamon entend permettre « *le renforcement de la protection des consommateurs contre les pratiques déloyales et l'amélioration de leur information* ». Il porte de nombreuses avancées : institution de l'action de groupe au bénéfice des consommateurs, lutte contre les clauses abusives, renforcement des sanctions pour fraude économique, encadrement du crédit à la consommation, extension des indications géographiques, institution du « fait maison », assouplissement des conditions de résiliation des contrats d'assurance... Nous avons salué les répercussions positives de ces mesures sur la vie des Français. Nous avons néanmoins exprimé notre désaccord sur la libéralisation de la vente des produits d'optique et des tests de grossesse au profit des grandes surfaces, l'absence de mesure d'interdiction des crédits revolving, et soulevé la problématique des effectifs et des moyens de la DGCCRF.

POUR

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) Septembre 2013/Février 2014

Le texte porté par Cécile Duflot nous a permis d'obtenir l'inscription de mesures très concrètes : la possibilité pour les maires d'instaurer un « permis de louer » dans certaines zones afin de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la suppression des pénalités pour retard de loyers, l'extension de 15 jours de la trêve hivernale, la reconnaissance du caractère universel du droit à l'hébergement opposable ou encore l'interdiction des expulsions pour les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO... Le texte reste néanmoins en-deçà de nos attentes et de celles du secteur associatif concernant notamment l'encadrement des loyers, la garantie universelle des loyers ou les aides à la pierre.

CHIFFRES CLES

Septembre 2016

1,5%

Taux de croissance 2016

887

Fermetures d'usines depuis 2012
(contre 609 ouvertures)

26 820

Nouveaux logements étudiants
construits sur les 40 000 promis

POUR

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt Janvier/Septembre 2014

Ce texte porte l'ambition de placer la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles avec notamment la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Nous avons soutenu ce nouvel outil et défendu l'élargissement à la dimension sociale du projet que porteront ces groupements. Nous avons également approuvé les objectifs du texte en faveur de nouvelles pratiques et la priorité donnée à l'installation des jeunes. Nous n'avons cependant pas esquivé les autres enjeux tout aussi fondamentaux que sont la question des revenus et des prix agricoles, et la gestion des risques et des crises en agriculture. Nous avons appelé le Gouvernement à engager un travail avec nos partenaires européens afin de rompre avec le libre-échange sur les marchés agricoles et déjouer les stratégies de marge de la grande distribution.

POUR

Loi relative à l'artisanat, au commerce et aux TPE - Janvier/Juin 2014

Nous avons soutenu les deux grands volets de la loi Pinel, qu'il s'agisse des dispositions relatives aux baux commerciaux, de l'extension du droit de préemption commercial aux intercommunalités qui permet d'aider à maintenir les commerces de proximité en centre-ville ou de la simplification des obligations administratives et comptables qui incombent aux artisans et TPE. Nous avons, dans le même temps, dénoncé les effets désastreux sur l'emploi de la hausse de la TVA, insisté sur la nécessité de mieux réguler la concurrence que la grande distribution fait au petit commerce et alerté sur les velléités d'alignement du statut des auto-entrepreneurs sur celui des indépendants de droit commun.

POUR

Loi relative à l'économie sociale et solidaire - Avril/Juillet 2014

L'une des ambitions affichées du texte est de reconnaître enfin le secteur de l'économie sociale et solidaire en permettant de développer, ouvrir et sécuriser juridiquement tous les organismes considérés aujourd'hui comme appartenant à ce secteur : coopératives, mutuelles, fondations, associations. Soulignant l'importation de plus en plus fréquente des pratiques du privé au sein de l'ESS, nous avons souligné l'importance de bien définir les normes sociales qui décident de l'appartenance au secteur. Nous avons exprimé le regret de ne pas trouver dans le texte un véritable droit de rachat prioritaire pour les salariés, qui leur permettrait de reprendre leur entreprise sous forme de coopérative. Nous nous sommes en revanche félicités du dispositif proposé d'une SCOP d'amorçage et du dispositif visant le remboursement des aides versées en cas de fermeture d'un site et d'homologation d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour lequel il existait un repreneur.

POUR

Loi pour une République numérique - Janvier/Juillet 2016

Nous nous sommes déclarés déçus de ne pas retrouver dans la rédaction finale certaines propositions issues de la procédure de concertation citoyenne, comme la protection des biens communs, la priorité aux logiciels libres ou une définition ambitieuse de la neutralité d'internet. Nous nous sommes toutefois réjouis des mesures visant l'ouverture des données publiques et des avancées du texte en matière de droit numérique, de portabilité des données des consommateurs ou de droit à l'oubli. Nous avons soutenu l'autorisation pour la recherche publique d'explorer les copies et reproductions numériques et la disposition visant le maintien de la connexion internet des personnes les plus démunies. Nous avons enfin défendu l'idée que la création de valeur privée au moyen d'une donnée publique devait avoir une contrepartie au bénéfice de la collectivité.

POUR

Volet logement de la loi Egalité et citoyenneté - Juillet 2016 (1^{ère} lecture)

Nous souscrivons à l'obligation faite aux maires de réserver 25 % des logements sociaux, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux familles les plus modestes. Nous soutenons également les mesures visant à prolonger et renforcer la loi SRU, tant en matière de sanction des maires défaillants que d'obligation de construction de logement social. Nous refusons, en revanche, les dispositions relatives au supplément de loyer de solidarité et le durcissement des conditions de perte du droit au maintien dans les lieux : ces mesures traduisent la volonté d'une spécialisation accrue du parc social au bénéfice des publics les plus fragiles. Pour assurer la mixité sociale, il importe au contraire que le logement social conserve sa vocation généraliste puisque 60 % des ménages répondent aux conditions de ressource.

ENERGIE, TRANSPORTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTRE

Loi portant réforme ferroviaire - Juin/Juillet 2014

Ce projet de loi met fin à la séparation stricte des activités entre RFF et SNCF pour proposer la création d'un groupe public ferroviaire, constitué d'un établissement public de tête (SNCF) et de deux établissements publics « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités). Alors que se profile, à l'horizon 2019, l'ouverture à la concurrence du marché intérieur des transports de voyageurs, le texte instaure une règle de rétablissement des équilibres financiers et insiste sur la nécessité pour le système ferroviaire de réaliser de gains de productivité, des mesures qui ne peuvent que se traduire par une diminution des investissements, une hausse des tarifs, une pression supplémentaire sur l'emploi et les conditions de travail, au détriment du service public. Dans le prolongement des revendications des cheminots, nous nous sommes donc prononcés contre ce texte.

POUR

Loi relative aux taxis et aux VTC – Juillet/Septembre 2014

Si le texte avait à l'origine l'ambition de mettre fin à remédier aux déséquilibres et aux inégalités qui pénalisent l'exercice de l'activité de taxis et représente une menace pour la pérennité de cette profession réglementée, la rédaction finale du texte n'a pas permis la séparation effective des activités de taxis et VTC, laissant ainsi le champ libre à « l'uberisation » de la profession. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises au cours de la législature les tentatives du gouvernement de s'attaquer aux professions réglementées et aux métiers de l'artisanat, ainsi des dispositions de la loi Sapin II qui ouvraient la voie à la suppression de l'obligation de qualification pour certaines activités artisanales, finalement repoussées par les députés.

ABSTENTION

Loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte Octobre 2014/Juillet 2015

Ce texte se fixe pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la division par deux de la consommation d'énergie finale en 2050. Nous avons approuvé ces orientations et les avancées du texte : l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels à l'horizon 2025, la préservation du statut des personnels des industries électriques et gazières, la prolongation, du 15 au 31 mars, de la trêve hivernale en matière de coupures d'électricité et de gaz, l'interdiction généralisée des coupures d'eau en cas d'impayés. Nous avons plaidé pour un nouveau modèle énergétique plus diversifié, plus équilibré, plus sûr, plus participatif qui ne peut s'affranchir de deux exigences : la maîtrise publique de l'énergie et la fourniture à tous d'une énergie accessible. Nous avons indiqué que la réduction de la part du nucléaire devait résulter d'une montée en puissance et en efficacité des énergies renouvelables. Nous avons par ailleurs exprimé notre hostilité à la démarche d'ensemble consistant à organiser la privatisation du secteur de l'hydroélectricité, à territorialiser l'énergie et à approfondir le marché privé de l'effacement.

POUR

Loi pour la reconquête de la biodiversité Octobre 2014/Juillet 2015

Ce n'est pas la loi historique qu'attendaient les associations environnementales, 40 ans après la loi de 1976. Les débats ont néanmoins permis d'enregistrer des progrès importants : l'inscription dans le code civil du principe de réparation des atteintes à l'environnement, l'adoption du principe de non-régression du droit de l'environnement, la ratification du protocole international de Nagoya, qui régit l'accès aux ressources génétiques naturelles et le partage de leur utilisation, la création de zones de conservation halieutiques et d'espaces de continuités écologiques. Nous relevons enfin des avancées concernant la non-brevetabilité du vivant. Nous avons regretté le report de l'interdiction des néonicotinoïdes et le recul du gouvernement sur la taxation de l'huile de palme.

POUR

COP 21 - Décembre 2015

À l'occasion de la 21^{ème} conférence sur le climat qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, nous avons souligné l'exigence d'une transformation profonde de nos modes de développement et de production et dénoncé le rôle des marchés financiers qui s'emploient depuis des années à piller les richesses agricoles et minières des pays du Sud. Des marchés qui font par ailleurs obstacle à ce que la masse énorme de capitaux en circulation sur la planète soit orientée massivement vers le financement du développement et de la transition écologique.

DEBAT **AVENIR DU NUCLEAIRE**

En mars 2016, nous avons pris l'initiative d'un débat sur l'avenir du nucléaire, en présence de représentants patronaux et syndicaux d'EDF. Ce débat fut l'occasion d'évoquer la situation de l'entreprise, confrontée à un mur d'investissements qui inquiète compte tenu de l'endettement de l'entreprise, la question de sa recapitalisation et la viabilité du projet Hinkley Point. Nous avons, par ailleurs, fait valoir la nécessité d'articuler la fermeture de réacteurs à l'ouverture de nouvelles centrales dans le cadre de la mise en œuvre d'un mix énergétique diversifié, au moindre coût pour les particuliers et les entreprises et garant de notre indépendance énergétique.

CONTRE

Loi pour l'économie bleue Février/Mai 2016

Nous avons voté contre le texte de la proposition de loi socialiste estimant que celui-ci s'inscrit dans la continuité de la course à la compétitivité, au détriment des gens de mer et de la prise en compte sérieuse des enjeux environnementaux. Nous nous sommes notamment opposés à l'élargissement du registre international français à la grande pêche et aux mesures d'assouplissement du recours aux sociétés privées de protection des navires. Nous avons également proposé de durcir le régime de sanctions contre les fermes aquacoles qui seraient à l'origine d'une contamination des milieux aquatiques et de garantir le financement des associations affiliées à la Fédération Nationale des Associations d'Accueil de Marins par la participation obligatoire des armateurs des navires en escale.

TRAVAIL ET EMPLOI

POUR

Loi portant création des emplois d'avenir Septembre/Octobre 2012

Ce texte s'adresse aux jeunes de seize à vingt-cinq ans n'ayant pas ou très peu de formation, et qui ne trouvent pas de travail. Il est évident que la situation préoccupante des jeunes sur le marché du travail appelle des mesures autrement plus ambitieuses que celles proposées dans ce texte. Nous reconnaissons que ce projet a le mérite de s'attaquer à ce fléau du chômage des jeunes puisque les contrats d'avenir ont pour objectif de fournir une formation et une expérience. Pour autant, nous nous interrogeons quant à la réussite de ce dispositif qui revient finalement à demander aux associations et aux collectivités territoriales de pallier, à la fois, l'échec des politiques d'emplois menées en direction des jeunes et les insuffisances de notre système éducatif, et de prendre en charge la formation des jeunes en très grande difficulté.

CHIFFRES CLES

Août 2016

9,9%

Taux de chômage INSEE

24,1%

Taux de chômage des jeunes

6 611 300

Inscrits à Pôle Emploi
(+1 350 100 depuis 2012)

274 000

Emplois d'avenir signés

CONTRE

Loi relative à la sécurisation de l'emploi Mars/Mai 2013

Ce texte qui transpose les dispositions de l'ANI de janvier 2013 valide les logiques de financiarisation et de précarisation. Les régressions sont nombreuses : enrichissement des assurances privées grâce aux complémentaires ; contournement des juges pour faciliter et sécuriser les licenciements ; déploiement des contrats intermittents super-précaires ; déréglementation du temps partiel ; plans de mobilité forcée sans aucune restriction géographique ; accords de compétitivité avec baisse des salaires et augmentation du temps de travail ; plans de licenciement simplifiés, automatisés, accélérés. Quant aux contreparties, elles sont minimales. La taxation des CDD ne coûtera rien aux entreprises. Surtout, ce texte est entaché d'un vice de fond : la prétendue négociation sociale prévaut désormais sur la loi. Le rapport de force défavorable aux salariés dans l'entreprise est entériné.

ABSTENTION

Loi visant à lutter contre la concurrence déloyale (responsabilité des donneurs d'ordre) - Février/Juin 2014

Ce texte prétend s'attaquer à l'une des créations les plus visibles et les plus dérangeantes de cette Europe libérale : des centaines de milliers de salariés low cost soumis à une exploitation éhontée. C'est l'expression même de ce qu'est devenue la construction européenne : un maillon de la mondialisation capitaliste et un vaste espace de concurrence au sein duquel le citoyen salarié n'est qu'une variable d'ajustement. Ce texte eurocompatible a minima ne remet pas en cause la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée ». Ce qui nous est proposé n'est pas inutile, mais est ô combien dérisoire. Ce que le phénomène des travailleurs détachés met en lumière, c'est l'urgence d'une ambition européenne fondée sur la souveraineté des nations, et la nécessité d'engager l'harmonisation sociale par le haut au sein de l'Union européenne.

POUR

Loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires - Février/Juin 2014

Ce texte va dans le bon sens. Faute d'avoir une rémunération décente (523€), il est au moins heureux que les droits des stagiaires soient renforcés : l'interdiction formelle de recourir aux stagiaires pour exécuter une tâche régulière ; droits similaires aux salariés - droits à congés, à la prise en charge des frais de restauration et des frais de transport - et contrôle accru de l'Inspection du travail. Il est également heureux que les établissements d'enseignement supérieur d'où proviennent les stagiaires soient davantage responsabilisés. Il était donc nécessaire de renforcer l'encadrement des stages comme le candidat Hollande s'y était engagé.

CONTRE

Loi relative au dialogue social et à l'emploi - Mai/Juillet 2015

Au prétexte de « moderniser » et de « simplifier » les modalités du dialogue social, les droits des représentants des salariés sont réduits. Certes, le texte comprend quelques mesures positives : la création des commissions régionales paritaires pour les petites entreprises de moins de onze salariés permettant la représentation des 4,6 millions de salariés ; la création du compte personnel d'activité ou la nouvelle prime d'activité. Ces dispositifs ne suffisent pas à contrebalancer un texte qui contrevient aux droits d'une grande majorité de salariés. L'extension des délégations uniques du personnel aux entreprises de - 300 salariés, et au-delà lorsqu'un accord collectif le prévoit, entraîne une baisse des moyens. Il s'agit de régressions importantes qui affaibliront les droits des représentants du personnel.

CONTRE

Loi relative au Travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels - Avril/Juillet 2016

Ce projet de loi marque une rupture historique avec la vocation première du code du travail : la protection des droits des salariés. Il s'agit ici d'en faire un simple outil au service de la performance économique, au service de l'idée gadget de « flexisécurité ». Précariser les salariés pour sécuriser le patronat, telle est la matrice de la loi travail. La régression la plus emblématique est l'inversion de la hiérarchie des normes qui ouvre la voie au dumping social et à un émiettement du droit du travail. A cela s'ajoutent de nombreuses mesures régressives : les accords offensifs, la facilitation des licenciements économiques, ou la mise au pas de la médecine du travail. A l'opposé, nous portons des alternatives progressistes : la réduction du temps de travail, la Sécurité sociale professionnelle, la promotion de la démocratie dans l'entreprise, l'encadrement des rémunérations des dirigeants, la protection des salariés contre l'«ubérisation ». Ces propositions démontrent qu'un code du travail plus simple et plus protecteur est possible.

ACTIONS DES DEPUTES CONTRE LA LOI TRAVAIL

- **22 mars 2016**
- Organisation d'une conférence sur la Loi Travail à l'Assemblée nationale
-
- **Mai 2016**
- 1^{ère} lecture : 2305 amendements déposés en séance (50% du total)
-
- **10 mai**
- Lancement d'une motion de censure de gauche qui réunit 56 signatures
-
- **14 au 16 juin**
- Auditions de l'ensemble des organisations syndicales
-
- **21 juillet**
- Signature de la motion de censure citoyenne qui réunit 28 députés
-
- **25 juillet**
- Dépôt d'un recours au Conseil Constitutionnel qui rassemble 61 députés de gauche



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

CONTRE

PLFSS 2013 – Octobre/Décembre 2012

Ce texte ne permet pas d'engager les réformes structurelles nécessaires au financement équilibré et durable d'une protection sociale de qualité pour tous. Le nombre grandissant de malades obligés de différer ou de renoncer à des soins aurait dû conduire à des mesures fortes pour enrayer ce processus. De même, la situation extrêmement dégradée des hôpitaux publics aurait exigé des mesures immédiates en leur direction. Il n'en est malheureusement rien. Au lieu de créer de nouvelles recettes, le Gouvernement et sa majorité ont préféré procéder à une baisse du pouvoir d'achat de la grande masse des retraités pour financer le chantier de la dépendance. Les mesures instaurées par la droite sont conservées : maintien d'un jour de carence pour les fonctionnaires, baisse des indemnités journalières en cas de maladie, fiscalisation des indemnités en cas d'accident du travail. Cette loi n'est pas plus porteuse de justice que d'efficacité, puisqu'elle prévoit un déficit chronique jusqu'en 2017. Ce budget, dicté par l'obsession d'une réduction des dépenses utiles, ne répond pas aux besoins de la population.

CONTRE

PLFSS 2014 - Octobre/Décembre 2013

Ce PLFSS ne rompt pas avec la politique d'austérité conduite par le Gouvernement. En dépit de mesures positives comme la remise en cause de la tarification à l'activité dans certains établissements de santé, l'expérimentation des parcours de soins, le coup de pouce de 50 euros par an en faveur de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les plus de 60 ans, cela ne suffit pas à modifier la tonalité générale de ce PLFSS, qui reste celle d'une austérité assumée. Les hôpitaux publics en sont les premières victimes. Ce texte maintient une convergence tarifaire qui, par le biais d'une baisse différentielle des tarifs, a coûté 300 millions d'euros aux hôpitaux. Et pour l'année 2014, ce sont encore 440 millions d'économies qui sont programmées pour ces mêmes hôpitaux. À défaut, la place accordée aux organismes d'assurance complémentaire est développée, jusqu'à en faire le second étage privé de la protection sociale. Malgré nos propositions, il n'y a aucune recette nouvelle sérieuse dans ce budget, qui reste enfermé dans la voie tracée de l'austérité et des reculs sociaux.

CHIFFRES CLES

Août 2016

44,5 Mds d'€

Montant annuel des
allègements de charges
sociales selon l'annexe 5 du
PLFSS (35 Mds en 2014, 40,6
Mds en 2015)

1066€

Montant moyen mensuel de
la pension retraite

63,5

Espérance de vie en bonne
santé

CONTRE

Loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites Octobre/Décembre 2013

Si quelques avancées positives sont incluses dans le texte (compensation a minima de la pénibilité, prise en compte de l'apprentissage et des stages, travail à temps partiel ou situation des personnes handicapées) elles ne sauraient occulter la logique d'ensemble. Englué dans une vision comptable de l'équilibre des comptes publics et sociaux, le Gouvernement reprend à son compte les revendications patronales de baisse du coût du travail et de réduction de la dépense publique et sociale. Le texte entérine l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein au motif que l'on vivrait plus longtemps, alors même que la durée réelle de cotisation ne cesse de baisser en raison de l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, du chômage. Injustes et déséquilibrées, les dispositions proposées dans ce texte rejettent sur les salariés et les retraités l'exclusivité du financement de cette réforme. Ces propositions s'inscrivent dans la continuité des réformes libérales de droite engagées depuis 1993.

CONTRE

PLFSS 2015 – Octobre/Décembre 2014

Ce projet adopté à une très courte majorité confirme la volonté du gouvernement de mettre en œuvre coûte que coûte, sa politique d'austérité, au mépris de notre modèle social d'accès aux soins et de protection sociale. En effet, elle prolonge durablement la casse de notre système de santé en obligeant les hôpitaux à réaliser d'importantes économies alors même qu'ils sont surendettés, ferment des services et réduisent le personnel. De plus, le gouvernement a choisi de faire les poches des familles pour financer les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales offertes aux chefs d'entreprise sans contrepartie en termes d'emploi dans le cadre du Pacte de responsabilité. Pour préserver un système de santé publique de qualité et pour tous, nous avons fait des propositions pour créer 110 milliards de recettes nouvelles, notamment assises sur les dividendes. Elles ont toutes été refusées par le gouvernement et sa majorité.

CONTRE

PLFSS 2016 – Octobre/Novembre 2015

Résolument inscrit dans une démarche uniquement comptable visant à financer le pacte de responsabilité, ce budget acte pour 2016, d'importantes réductions de moyens. 5,3 milliards d'euros de nouvelles réductions de cotisations sociales seront accordées aux entreprises, renforçant leur désengagement dans le financement de notre système de protection sociale. Au-delà, le plan d'économies sur la santé, de 10 milliards d'euros en 3 ans, dont 3,4 milliards en 2016, se traduit par une réduction drastique de l'objectif national de dépense de l'assurance maladie (ONDAM) dont le taux, fixé à 1,75%, est le plus bas depuis 20 ans. Une nouvelle diminution des financements qui va aggraver la situation déjà très préoccupante des hôpitaux publics. Quant à la réduction des déficits, elle n'est que le résultat d'importants reculs des droits pour nos concitoyens : allongement de la durée de cotisation pour les retraites et gel des pensions, gel des prestations familiales en 2014 et 2015 et économie de 865 millions d'euros sur les allocations familiales, sous déclaration des accidents et maladies professionnelles. A l'inverse, ce budget consacre la mise en avant des assurances complémentaires qui constituent un pas de plus vers la privatisation de notre système de protection sociale.

CONTRE **

Loi de Modernisation de notre système de santé

Octobre 2014/Décembre 2015 ***Vote majoritaire*

Malgré plusieurs dispositions positives, ce projet de loi ne répond que partiellement aux grands enjeux des politiques de santé. Il contient certes des avancées : lutte contre les déséquilibres alimentaires, l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque ou encore la facilitation de l'accès à l'IVG, généralisation du tiers payant, création des actions de groupe et instauration d'un droit à l'oubli pour les personnes ayant eu un cancer. Mais ce projet de loi renforce la logique de réduction des moyens engagée par la droite à travers la loi HPST de 2010. Cette politique territorialisée conduit les ARS, dont les missions sont élargies, à ne pas agir prioritairement en fonction des besoins de santé des populations, mais avant tout à réaliser des économies quelles qu'en soient les conséquences. De même, en rendant obligatoires les groupements hospitaliers de territoire, nous craignons que le secteur public hospitalier, déjà fortement mis à mal, ne soit plus encore pénalisé. Enfin, cette réforme est marquée une fois de plus par l'insuffisance des moyens financiers mobilisés pour la mettre en œuvre.

POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉ

POUR

Loi relative au harcèlement sexuel Juin/Juillet 2012

Ce texte répond à une très forte attente des victimes de harcèlement sexuel, plongées dans un profond désarroi après la disparition de ce délit de notre arsenal juridique. La nouvelle définition du délit est désormais suffisamment précise pour respecter le principe de légalité des délits et des peines, tout en évitant de dresser une liste limitative de comportements répréhensibles, qui serait inadaptée aux situations de fait. Il constitue une réelle avancée en matière de protection des victimes, même s'il est également absolument indispensable de renforcer les dispositifs de prévention.

CHIFFRE CLE

Août 2016

23^{ème} (sur 167)

Classement de la France selon l'indice de perception de la corruption réalisé par l'ONG Transparency international

POUR **

Loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe Novembre 2012/Avril 2013

***Vote majoritaire*

Sans remettre en cause les droits des hétérosexuels, ni porter une quelconque atteinte au mariage qui demeure en l'état, cette réforme permet de satisfaire la revendication d'égalité portée par une majorité de nos concitoyens et d'assurer une sécurité juridique aux dizaines de milliers d'enfants qui vivent déjà au sein de familles homoparentales.

Il s'agit d'une avancée démocratique de notre société, que de respecter ce principe d'égalité, qui ne menace ni le couple traditionnel, ni les fondements de la société.

POUR

Loi organique et Loi relative à la transparence de la vie publique Novembre 2012/Avril 2013

Ce projet de loi fait suite à « l'affaire Cahuzac ». Garantir l'intégrité des élus, comme plus largement, celle des responsables publics est une exigence républicaine. La mise en place d'un dispositif de prévention des conflits d'intérêts, l'amélioration de leur détection et de leur contrôle, le renforcement des mesures tendant à la transparence financière et des dispositifs répressifs constituent autant de gages de l'impartialité de tous ceux qui exercent des responsabilités publiques (ex : déclarations de patrimoine et d'intérêts pour les parlementaires et les ministres, création de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique). Il s'agit là d'avancées majeures.

POUR **

Loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député-sénateur et Loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen - Avril 2013/Janvier 2014 ***Vote majoritaire*

Interdire ou limiter strictement le cumul, c'est apporter une réponse nécessaire, mais bien sûr insuffisante, pour retisser le lien de confiance entre les citoyens et leurs élus, pour réconcilier les Français avec leur démocratie et leurs représentants.

Aujourd'hui, le cumul d'un mandat parlementaire avec des responsabilités locales est une pratique courante : le non-cumul est l'exception et le cumul, la règle.

Nous sommes favorables à une stricte limitation des mandats en nombre et dans le temps, qui s'inscrit dans un ensemble de mesures fortes qu'ils préconisent pour une profonde rénovation de la vie politique dans la perspective d'une VI^e République parlementaire, sociale et participative que nous appelons de nos vœux.

CONTRE

Loi organique et Loi de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle - Novembre 2015 /Avril 2016

Certaines dispositions de la loi auront des conséquences extrêmement graves pour le fonctionnement démocratique de nos institutions.

Nous nous sommes ainsi résolument opposés à la réforme de l'accès aux médias audiovisuels des candidats pendant la période « intermédiaire » : entre le moment où la liste des candidats est publiée par le Conseil constitutionnel et celui où la campagne officielle commence. Nous nous sommes opposés à ce que le principe d'équité se substitue au principe d'égalité des temps de parole. En effet, contrairement à ce qui est dit, les règles actuelles ne sont pas si compliquées à mettre en œuvre.

POUR

**Loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel
Novembre 2013/Avril 2016**

Cette proposition de loi constitue une avancée pour toute notre société dans la mesure où elle contribue à faire reculer la marchandisation du corps. L'argument selon lequel il s'agirait du plus vieux métier du monde ne tient pas car il a servi, génération après génération, à masquer les plus anciennes formes de domination patriarcale et de violences infligées aux femmes. Il est temps de s'y attaquer, comme nous l'avons fait pour les autres violences faites aux femmes, notamment en faisant du viol un crime. L'objet de ce texte est d'affirmer que la victime est la prostituée et que les responsables de ce commerce inique sont non seulement les agents de la traite et les mafieux mais aussi les clients. Cette proposition de loi marque donc un progrès considérable.

CULTURE ET EDUCATION

POUR

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – Février/Juin 2013

Cette loi rompt avec la politique mise en œuvre par l'ancienne majorité et permet d'ouvrir le chantier de la refondation de l'école, de la maternelle à l'université. Nous nous sommes satisfaits de la décision de créer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants. Le texte acte la nécessité de revenir à une formation professionnelle par la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, ce dont nous nous félicitons. Cependant, la réforme reste au milieu du gué, en raison de l'absence d'un véritable pré-recrutement. Par ailleurs, nous regrettons que nos propositions sur l'allocation d'autonomie pour les étudiants et les actions à mener contre la précarité des personnels ne soient pas prises en compte, comme nous regrettons que la logique du socle commun demeure. Nous sommes persuadés qu'il faut maintenir l'objectif d'assurer à tous les enfants une culture commune de haut niveau. Enfin, nous réitérons notre souhait de voir la scolarité obligatoire élargie de trois à dix-huit ans.

CONTRE

Loi sur la recherche et enseignement supérieur Mai/Juillet 2013

Cette loi ne marque pas de rupture claire avec la logique de la loi LRU. En se fondant sur le « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », ce texte substitue à l'essor économique, social, et culturel le concept de compétitivité. La marche forcée vers la mise en place de grands complexes universitaires, mettant en concurrence régions ou métropoles ne correspond ni aux aspirations, ni à la pratique scientifique du monde universitaire et de la recherche. Une telle mise en concurrence présage de la disparition à terme d'un certain nombre d'universités de proximité, ce qui posera problème à de nombreux étudiants. D'autres dispositions nous inquiètent : la création d'un statut spécifique pour les établissements d'enseignement supérieur privés non lucratifs, la fragilisation de notre système d'œuvres universitaires, l'encadrement des relations entre le monde scientifique et l'entreprise comme devant être l'objectif des missions de l'enseignement supérieur.

CHIFFRES CLES

Août 2016

20 600

Créations de postes dans
l'Éducation Nationale (sur les
60 000 promis)

25^{ème}

Place de la France au classement
PISA (sur les 65 pays de l'OCDE)

1 800 000

Jeunes déscolarisés parmi les 15-29
ans, soit 16,6%
(+270 000 depuis 2008)

ABSTENTION

Loi sur l'indépendance dans l'audiovisuel public – Juillet/Octobre 2013

Le projet de loi instaure un nouveau mode de désignation des responsables de l'audiovisuel public et modifie ou précise le statut, la composition et les missions de l'autorité. Le retour à la désignation des présidents des sociétés de l'audiovisuel public par le CSA est un progrès mais elle pose la question de la démocratisation du CSA lui-même. Nous nous interrogeons toutefois sur la transformation du CSA en autorité publique indépendante. Par ailleurs, la question des moyens financiers pour assurer l'indépendance de l'audiovisuel public n'est pas traitée. Nous souhaitons une tout autre politique en matière budgétaire, afin que le service public de l'audiovisuel ait les moyens de fonctionner au service de la nation. Ainsi pourrions-nous créer un conseil supérieur des médias ou un grand pôle de l'audiovisuel public.

ABSTENTION

Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine Septembre 2015/Juin 2016

Cette loi comporte des avancées : l'introduction de la responsabilité des politiques de service public en faveur de la création artistique, le parcours d'éducation artistique et culturel ou encore les mesures pour encourager l'accès du plus grand nombre à la culture, par exemple dans le monde du travail. Mais au-delà des reculs sur des points non négligeables – l'atténuation du principe selon lequel la création artistique est libre – nous avons des regrets par rapport aux attentes exprimées. Ainsi la pratique en amateur aurait mérité d'être mieux encadrée pour éviter le recours au travail gratuit des artistes et techniciens du spectacle. Le deuxième regret, concerne l'archéologie préventive avec la réintroduction à l'intérieur des régions de la possibilité d'une concurrence d'opérateurs à caractère commercial et la suppression de la maîtrise d'ouvrage du service public. Enfin, nous regrettons que les entreprises privées puissent bénéficier du crédit d'impôt recherche pour effectuer des fouilles archéologiques, alors que la recherche publique manque d'argent et que ce crédit va venir concurrencer l'INRAP. Ce texte aurait mérité des améliorations importantes comme les nécessaires moyens à donner pour faire respecter l'exception culturelle, pour ouvrir des droits nouveaux aux professionnels du spectacle ou inclure pleinement l'audiovisuel dans cette loi.

POUR

Projet de loi Egalité et citoyenneté - Juillet 2016 (1^{ère} lecture)

Ce texte n'est pas au niveau des attentes de nos concitoyens en matière de démocratie, de mixité sociale et d'égalité. Il est passé à côté de grands enjeux tels que l'autonomie des jeunes et le financement du logement social. Toutes les mesures proposées sont prévues à moyens constants, ce qui ne permet pas de réduire les inégalités. Il contient toutefois des avancées concrètes dans différents domaines : création du congé d'engagement associatif, pour les salariés et les étudiants, reconnaissance du droit d'association aux mineurs, les mesures renforçant la place des jeunes dans les instances politiques territoriales, les mesures de lutte contre les discriminations. En revanche, nous sommes beaucoup plus critiques quant à l'extension du service civique qui risque d'entraîner la constitution d'une nouvelle trappe de précarité pour les jeunes. De même, le texte occulte un sujet majeur : celui du droit de vote des étrangers, un acte porteur d'égalité toujours promis mais jamais réalisé.

POUR

Loi sur la Liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias Février/Octobre 2016

Cette loi permet des avancées importantes pour l'indépendance des rédactions et des journalistes en confirmant le principe de la liberté de la presse, et en actant enfin la protection du secret des sources des journalistes. Bien que certains articles soulèvent des inquiétudes, notamment la création de chartes déontologiques pour chaque entreprise de presse, nous avons voté pour cette loi, après avoir agi depuis 2013 pour qu'une loi sur la protection des sources des journalistes soit enfin adoptée.

FONCTION PUBLIQUE ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONTRE

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - Mai 2013/Décembre 2013

Cette réforme ouvre la voie à la déstabilisation de nos administrations locales, à l'effacement des départements, des communes et de leurs coopérations intercommunales, au profit d'une conception recentralisatrice des régions et des métropoles, initiée par la réforme de décembre 2010.

Elle porte une conception centralisatrice des communautés urbaines et des métropoles, qui va contribuer à éloigner encore plus les citoyens des lieux de décision pour mieux les inscrire dans une mondialisation à la fois uniforme, stéréotypée et financiarisée.

CONTRE

Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral Juin 2014/Décembre 2014

Le regroupement des régions, qui a d'abord pour but de véhiculer le report des élections régionales et départementales est incohérent.

Un périmètre territorial ne peut se décider qu'en fonction des politiques à mettre en œuvre, dès lors que l'objectif est bien de répondre aux besoins de la population.

Sous couvert de clarification, de simplification et d'économies à réaliser, le Gouvernement a fait le choix de bouleverser l'organisation républicaine du pays. Derrière l'effacement de fait des communes, échelon de base de la démocratie locale, et la disparition programmée des départements au profit d'intercommunalités d'au moins 20 000 habitants, de métropoles et de treize ou quatorze grandes régions, ce texte acte la privatisation rampante des services publics de proximité.

CONTRE

Loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes Octobre 2014/Mars 2015

Les députés du Front de gauche ne partagent pas la logique de cette loi qui s'inscrit dans la lignée de la réforme territoriale de 2010 et dans le processus d'affaiblissement, voire de disparition à terme, de la commune. Dans le contexte de baisse brutale des dotations budgétaires et d'élargissement des intercommunalités, les dispositions visant à favoriser les fusions de communes ne constituent pas une avancée à nos yeux mais un recul. Elles comportent en effet un risque d'intégration forcée des petites communes.

CONTRE

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République Décembre 2014/Juillet 2015

Dernier volet de la réforme territoriale, ce texte s'inscrit dans la perspective d'une disparition des départements qui les déshabille au profit des régions et des métropoles, et à laquelle nous sommes farouchement opposés. Il engage, en outre, la fusion des intercommunalités à marche forcée, au mépris de la concordance des EPCI avec les bassins de vie. La réforme territoriale aggrave la mise en concurrence des territoires. Elle organise un bouleversement institutionnel sans précédent, qui accroîtra les inégalités entre les territoires. Elle remet en cause les principes constitutionnels d'unité et d'indivisibilité de la République et d'égalité des citoyens devant la loi, pour installer en quelque sorte une autre République, que nous pourrions qualifier de technocratique, de fédéraliste et de concurrentielle.

POUR

Loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires - Octobre 2015/Avril 2016

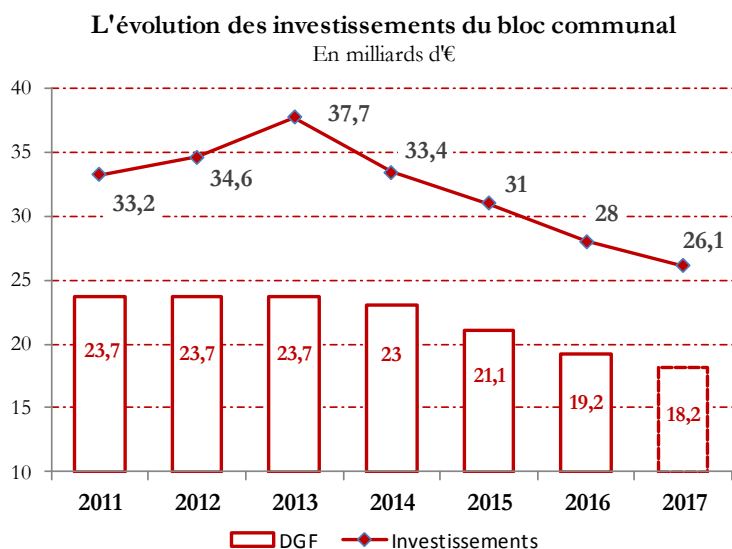
Notre appréciation est en demi-teinte sur ce texte.

Les objectifs peu ambitieux de cette réforme privilégient les questions de déontologie – pour certaines, certes, positives (transparence, protection lanceurs d'alerte) – et de discipline, au détriment des principales préoccupations des agents publics (recrutement sur liste d'aptitude caractéristique du système dit des « reçus-collés », règle de la retenue du trentième indivisible en cas de grève).

COMMISSION D'ENQUETE

Décembre 2015

LES CONSEQUENCES DES BAISES DES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COMMUNES ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)



Cette commission avait pour ambition d'estimer la soutenabilité de la trajectoire financière des collectivités du bloc communal d'ici à 2017 et l'impact de cette baisse des ressources sur leurs décisions d'investissement et sur le fonctionnement de leurs services publics. Notre rapport n'a pu cependant faire l'objet d'une publication officielle suite à la censure exercée par la majorité. Ce rapport dénonçait la baisse très forte et très rapide des dotations de l'Etat au bloc communal, 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, et ses conséquences désastreuses pour les services publics de proximité et pour l'investissement, lequel devrait être durablement réduit après 2017. Parmi les pistes pour l'avenir avancées par les députés, outre la remise en cause de la baisse des dotations pour 2017, celle de l'autonomie fiscale, voie partagée par nombre des personnes auditionnées.

JUSTICE

CONTRE

Loi relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées - Octobre 2012/Décembre 2012

Dans ce texte, la retenue des étrangers, loin de constituer une simple mesure de vérification administrative, se substitue à la garde à vue comme antichambre des mesures d'éloignement.

S'il supprime le délit de séjour irrégulier, il crée le délit de maintien sur le territoire lorsque des mesures coercitives propres à permettre l'exécution de l'éloignement ont été effectivement mises en œuvre. Le texte ne supprime pas le délit de solidarité, mais élargit le régime des immunités pénales prévues en matière d'aide au séjour irrégulier. Pour autant, cet élargissement ne permet pas de soustraire au risque de poursuite certaines personnes fournissant une assistance à des étrangers en situation irrégulière. La définition du délit d'aide au séjour irrégulier ne permet pas d'éviter que d'autres personnes que les réseaux mafieux soient inquiétées.

POUR

Loi relative aux attributions du garde des sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique - Mai 2013/Juillet 2013

La clarification des compétences respectives du ministre de la justice et des magistrats du parquet constitue une exigence républicaine et un impératif démocratique. Cette loi simple et lisible, vise à empêcher toute ingérence de l'exécutif dans le déroulement des procédures pénales par la clarification de l'architecture des relations entre le garde des sceaux et les magistrats du ministère public. Sans remettre en cause le statut du parquet à la française et le principe de subordination hiérarchique, il restitue au garde des sceaux la responsabilité de conduire la politique pénale, et confie au ministère public le plein exercice de l'action publique. L'inscription explicite dans la loi de l'interdiction sans exception des instructions du garde des sceaux dans les affaires individuelles constitue une avancée importante et revêt une forte valeur symbolique. Il est, en revanche, regrettable que le projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature ait été abandonné, alors même qu'il constituait le complément de ce texte.

POUR

Loi relative à la réforme des procédures de révision et de réexamen d'une condamnation pénale définitive - Février 2014/Juin 2014

Le constat du caractère restrictif de la procédure de révision ainsi que le manque d'intelligibilité et d'accessibilité des procédures de révision et réexamen d'une condamnation injustement prononcée ont permis de dégager un consensus sur la nécessité d'en modifier les dispositions. Cette loi, adoptée à l'unanimité de nos deux assemblées, parvient à concilier deux impératifs contradictoires : d'une part, l'autorité de la chose jugée, qui permet d'assurer la sécurité juridique et plus largement la paix sociale, d'autre part, la lutte contre l'erreur judiciaire, soit par la révision, quand une erreur de fait entache une condamnation pénale définitive pour un crime ou délit, soit par le réexamen, lorsqu'une erreur de droit commise en violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales vicia la décision pénale définitivement prononcée.

POUR

Loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales - Mai 2014/Juillet 2014

Cette réforme repense la sanction pénale, autour d'une finalité : la réinsertion des condamnés dans des conditions qui permettent de prévenir la récidive. La redéfinition du sens de la peine, la réaffirmation du principe de l'individualisation de la peine et du recours à la peine d'emprisonnement comme ultime solution constituent autant de principes indispensables à la mise en œuvre d'une politique pénale qui concilie les valeurs humanistes et l'efficacité de la loi pénale. L'abrogation pure et simple des dispositions relatives aux peines planchers correspond parfaitement à la volonté de renforcer l'individualisation des peines. Prévenir efficacement la récidive passe assurément par une meilleure individualisation des peines, ce qui suppose de rendre le pouvoir d'appréciation aux juges et de construire un parcours d'exécution des peines efficace, même si la difficulté majeure tient souvent aux moyens mis à la disposition des services des juridictions.

ABSTENTION

Loi relative à la réforme du droit d'asile Décembre 2014/Juillet 2015

Cette réforme répond à la fois aux condamnations de la France sur la scène européenne et à la nécessité, pour notre pays, de transposer plusieurs directives du paquet « asile », qui visent à créer un véritable régime d'asile européen commun. Nous partageons pleinement l'objectif affiché de simplification et d'accélération des demandes d'asile, afin d'améliorer la protection des demandeurs. Pour autant, nous avons regretté que plusieurs dispositions du projet de loi ne correspondent finalement qu'à une transposition *a minima* des directives, alors même que celles-ci offrent aux États la possibilité d'adopter des dispositions bien plus favorables. Surtout, nous sommes restés fermement opposés à la mise en place d'un schéma d'orientation directif et contraignant qui organise, en pratique, une surveillance des demandeurs d'asile au sein des centres d'hébergement. Nous nous sommes également vivement opposés à l'extension des hypothèses permettant un placement en procédure accélérée car celle-ci présente de moindres garanties, en particulier concernant les délais de dépôt de la demande et de recours, et le juge unique à la CNDA. Nous avons regretté aussi la création de procédures d'irrecevabilité et de radiation des demandes d'asile.

CHIFFRE CLE CEPJ 2016

64,10€

C'est le montant que la France consacrait à la justice par habitant en 2014. Certes, il s'agit d'une hausse par rapport aux 61,20 euros de 2012 (l'étude de la Cepej est réalisée tous les deux ans), mais cela reste très éloigné de la pratique de nos voisins, comme l'Allemagne (108,90 euros) ou l'Espagne (88 euros).

ABSTENTION

Loi relative au droit des étrangers en France **Juillet 2015/Février 2016**

Nous saluons plusieurs avancées importantes de ce texte qui sécurisent davantage le séjour des étrangers (institutionnalisation de la carte de séjour pluriannuelle, accès facilité au séjour, à la nationalité, à la carte de résident et au regroupement familial). Pour autant, nous regrettons que cette réforme demeure complexe, difficilement lisible, et qu'elle ne prévoit pas une meilleure garantie et une meilleure effectivité du droit des étrangers.

POUR

Loi de modernisation de la justice du XXIème siècle **Octobre 2015 - Octobre 2016**

Le constat d'une justice exsangue, trop complexe et trop lente est largement partagé et notre groupe ne peut que souscrire à la volonté d'améliorer l'accessibilité et la qualité de la justice au service des justiciables. Pour autant, il faut regretter que les principales dispositions de ce texte apparaissent finalement assez éloignées des ambitions initiales et malheureusement trop liées à des logiques de gestion de la pénurie.

Cette réforme comporte plusieurs avancées notables. Nous nous félicitons d'abord de la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs, véritables emblèmes de la remise en cause de la spécificité de la justice des mineurs, une suppression indispensable et attendue depuis le début de la législature. Nous soutenons également l'exclusion de la perpétuité pour les mineurs et l'assistance obligatoire d'un avocat pour les mineurs de treize à dix-huit ans gardés à vue. Nous approuvons enfin l'institution d'un socle procédural commun à l'action de groupe et la simplification des démarches pour le changement d'état-civil des personnes transsexuelles. En revanche, nous sommes opposés au divorce sans juge car cette nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel institué pour désengorger les tribunaux ne permettra pas selon nous de garantir le respect des intérêts des parties en + présence. Nous sommes également opposés à la suppression de la collégialité de l'instruction dont le principe avait été fixé par le législateur à la suite de l'affaire d'Outreau.

POLICE ET SÉCURITÉ

ABSTENTION

Loi relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme Octobre 2012/Décembre 2012

Nous sommes très attachés à trouver un juste équilibre entre l'efficacité de la législation antiterroriste et le respect des libertés fondamentales. Cet équilibre est délicat et nous admettons naturellement que des circonstances exceptionnelles puissent appeler des mesures exceptionnelles.

Cela étant, comme l'a souligné de son côté la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, la question se pose de l'opportunité d'apporter des modifications à la législation antiterroriste. Notre législation antiterroriste était déjà très répressive. Du reste, la lutte contre le terrorisme passe avant tout par un combat contre ce qui le nourrit.

POUR **

Loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme Septembre 2014/Novembre 2014 ** *Vote majoritaire*

Ce texte équilibré concilie l'efficacité des mesures proposées et le respect des principes de droit et des libertés publiques.

Mesures importantes pour lutter contre le terrorisme : interdiction administrative de sortie du territoire, incrimination d'entreprise terroriste individuelle, délits de provocation à la commission d'actes terroristes ou d'apologie de terrorisme transférés vers le code pénal.

CONTRE

Loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement Avril 2015-Juin 2015

Nous partageons pleinement la volonté du Gouvernement d'offrir un cadre légal général aux activités des services de renseignement qui permettent de connaître et de prévenir les menaces pesant sur notre pays et sa population. Pour autant, nous avons exprimé de très fortes inquiétudes s'agissant des principales dispositions du texte : renforcement de l'arsenal des services de renseignement par une légalisation des pratiques illégales existantes, sans intensifier le contrôle de leurs activités – pose de balises GPS pour suivre des véhicules, intrusion dans des lieux privés, utilisation de matériel très sophistiqué comme les logiciels-espions et les IMSI-catchers. Le texte étend également le domaine du renseignement, qui dépasse ainsi largement le champ de la lutte contre le terrorisme. De nouveaux motifs d'action et une rédaction plus extensive des missions anciennes conduisent, en effet, à un élargissement inquiétant du domaine d'intervention des services de renseignement. Il organise, par ailleurs, une surveillance massive du trafic internet, analysé par un algorithme secret-défense. Il place le dispositif entre les mains de l'exécutif, évitant le contrôle par le juge judiciaire de mesures pourtant gravement attentatoires aux libertés individuelles. Enfin, le contrôle des dispositifs mis en place est insuffisant. L'équilibre entre le renforcement de la politique du renseignement et le strict respect des libertés individuelles n'est pas atteint.

POUR

Loi du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions
Novembre 2015

Au regard de la gravité des attentats, de l'intensité de la menace et de la nécessité de mettre hors d'état de nuire les réseaux terroristes présents sur notre territoire, nous avons voté cette loi. La limitation temporelle et le contrôle juridique effectif des mesures exceptionnelles mises en place ont fondé cette décision difficile.

Ce régime d'exception, en application depuis six jours au moment de ce vote, confère aux autorités administratives des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public ou encore sur la réquisition des armes. Le caractère exceptionnel de la tragédie des attentats de novembre a justifié ce que nous pouvons appeler une légalité exceptionnelle.

Le constat est là : ce sont ces mesures qui ont permis les jours suivants l'attentat de procéder efficacement à de nombreuses interpellations décisives.

CONTRE **

Loi du 19 février 2016 prorogeant l'application de la loi relative à l'état d'urgence
Février 2016 ***Vote majoritaire*

Parce que l'état d'urgence ne doit être qu'une nécessité transitoire, parce qu'on ne peut pas dans un État de droit considérer les abus comme des effets collatéraux acceptables, parce que notre droit commun nous fournit les outils juridiques nécessaires pour lutter contre le terrorisme, nous devons sortir de l'état d'urgence et apporter une réponse globale pour prévenir de manière pérenne la menace terroriste qui pèse sur notre pays.

CONTRE **

Loi du 20 mai 2016 prorogeant l'application de la loi relative à l'état d'urgence – Mai 2016 ***Vote majoritaire*

Nous avons rappelé qu'une nouvelle prorogation de ce régime n'est pas souhaitable et que sa pérennisation doit être exclue. Cette conviction ne s'appuie pas sur la disparition de la menace terroriste, dont la persistance restera, au moins jusqu'à la disparition de Daech, incontestable. Elle s'appuie sur la nécessité de ne pas proroger indéfiniment des mesures d'exception qui, face à une menace durable, ne se révèlent pas plus efficaces que notre droit commun.

Sortir de l'état d'urgence et mettre fin à ce régime d'exception attentatoire aux libertés et aux droits fondamentaux demandait du courage politique. En le maintenant, le Gouvernement a entretenu l'illusion que seul l'état d'urgence nous permettrait de nous prémunir des attaques terroristes.

CONTRE

Loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale - Février 2016/Mai 2016

Ce texte comprend surtout des dispositions dangereuses pour les libertés individuelles. Elles marquent un glissement indéniable vers l'intégration de mesures exceptionnelles dans notre droit commun, un durcissement de notre arsenal juridique et un déséquilibre entre autorité administrative et autorité judiciaire.

Notre rejet du texte se fondait pour l'essentiel sur quatre dispositions majeures :

- extension des pouvoirs des forces de l'ordre à l'occasion des contrôles et vérifications d'identité. La liste des infractions permettant de recourir à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages est très largement définie et ne se limite pas aux seuls cas de terrorisme ;
- création d'une véritable garde à vue administrative (4 heures), sans avocat, consécutive à un contrôle d'identité alors même que la personne aurait justifié de son identité ;
- nouveau cas d'irresponsabilité pénale pour les policiers, gendarmes et douaniers. Cette extension n'est ni justifiée, ni nécessaire juridiquement car les dispositifs actuels permettent déjà aux intéressés d'invoquer la légitime défense et l'état de nécessité.
- autorisation conférée au ministre de l'intérieur, sans enquête judiciaire approfondie, à assigner à résidence et à imposer des obligations et interdictions à toute personne soupçonnée de revenir d'un théâtre d'opérations terroristes. Ce dispositif qui substitue un contrôle administratif au contrôle judiciaire n'est pas acceptable en raison de l'autorité qui décide sa mise en œuvre et du critère légal flou qui permet d'y recourir.

CONTRE **

Loi du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste Juillet 2016 ** *Vote majoritaire*

Nous nous sommes majoritairement opposés à cette quatrième prorogation parce que, nous l'avons rappelé, les mesures d'exception ne se révèlent pas plus efficaces que notre droit commun. Les mesures de l'état d'urgence, nécessaires pour une période transitoire, ont perdu leur efficacité ; malheureusement l'attentat de Nice l'a prouvé. En dépit de l'émotion et de l'effroi qui a saisi chacun d'entre nous, nous avons souhaité qu'il soit mis fin à l'état d'urgence et ne pas faire ainsi aveu d'impuissance. Comme le souligne le sociologue Michel Wieviorka, et comme l'histoire le prouve, « les phases de lassitude sont dangereuses, parce qu'elles génèrent des pulsions violentes, des appels à l'autorité. Ce phénomène est déjà à l'œuvre en France, avec la montée des populismes et la droitisation générale. »

INTERNATIONAL ET DEFENSE

ABSTENTION

Autorisation de la prolongation de l'intervention des forces françaises au Mali – 22 Avril 2013

Si nous avons soutenu, en janvier 2013, le principe d'une intervention militaire au Mali, menée à la demande de l'Etat Malien, nous avons souligné les risques de cette intervention franco-française menée sans cadre onusien. C'est pourquoi, enfin consultés par le Gouvernement en avril 2013, nous n'avons pas souhaité accorder de blanc-seing au Gouvernement pour la prolongation de cette intervention guidée par la seule logique de guerre.

SANS VOTE

Déclaration sur la situation en Syrie - 4 Septembre 2013

Dès le lendemain de l'attaque chimique en Syrie, alors que la France avec les Etats-Unis s'apprêtaient à lancer une expédition punitive, nous nous sommes opposés à cet engrenage guerrier. Nous avons été, dans l'hémicycle, les porte-voix de la paix et de la raison pour appeler à une solution politique dans le conflit qui déchire ce pays. Dénonçant l'isolement de la France et le caractère illégal d'une intervention militaire unilatérale, nous avons plaidé pour une issue négociée. Elle était la seule susceptible d'offrir une perspective de paix au peuple syrien et d'ouvrir la voie à une transition démocratique.

CONTRE

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 - 3 décembre 2013

Lors de ce vote, nous avons déploré la logique de continuité de cette loi de programmation avec la politique menée sous la présidence de Nicolas Sarkozy : une défense et une sécurité nationale qui ne se conçoivent pas en dehors du cadre de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne. Pourtant c'est d'une rupture dans nos choix stratégiques dont la France a besoin. Nous avons, par ailleurs, plaidé pour une autre ambition pour notre armée, mission régaliennne : réduire certaines sophistications excessives d'équipement, retisser le lien entre l'armée et la nation autour de la construction d'un outil de défense citoyen.

ABSTENTION**

Autorisation de la prolongation des forces françaises en Centrafrique 25 février 2014 **Vote majoritaire

En décembre 2013, lors d'un débat sans vote, nous avons alerté sur les risques de l'intervention militaire franco-française, malgré la résolution onusienne autorisant le recours à la force. Lorsque nous avons dû nous prononcer sur la prolongation de l'intervention, trois mois plus tard, nous avons malheureusement dressé le constat que, dans les faits et sur le terrain, cette entreprise s'avérait bel et bien hasardeuse. Nous avons donc plaidé pour une action multilatérale sous l'égide des Nations Unies, de manière à transformer le plus rapidement possible la MISCA et Sangaris en opération de maintien de la paix.

SANS VOTE

Débat sur l'intervention des forces armées en Irak – 24 septembre 2014

Lors d'un débat, tardif et sans vote, sur l'intervention des forces armées en Irak, nous avons souligné la dérive atlantiste de notre diplomatie. Nous avons questionné la stratégie de la France dans une coalition sous bannière américaine et menée sans les acteurs régionaux et onusiens essentiels. Nous avons également souligné que la réponse au défi lancé par Daech ne saurait se résumer à la seule solution militaire sans travailler à des solutions politiques et diplomatiques durables pour isoler la bête immonde. Nous avons ainsi mis en doute l'existence d'« un plan pour le jour d'après » et souligné l'absence de vision politique de notre diplomatie.

POUR

Proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine - 2 décembre 2014

Par un vote historique, l'Assemblée nationale a adopté une résolution invitant le Gouvernement à reconnaître l'Etat de Palestine. L'adoption de cette résolution constate l'échec des tentatives de relance du processus de paix et pointe la poursuite illégale de la colonisation dans les territoires palestiniens. Ce vote, loin d'être symbolique, constitue une avancée historique pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour la justice et le respect du droit international. Après ce vote et celui du Sénat (11/12/2014), le chef de l'Etat n'a toujours pas reconnu l'Etat palestinien.

CHIFFRES CLES Rapport UNHCR 2015

65,3 millions

Nombre total de personnes déplacées dans le monde
fin 2015

12,4 millions

Nombres de personnes déplacées en raison de
conflits ou persécution au cours de l'année 2015

270/1 million

Nombre de réfugiés en France par habitant (16^{ème}
position au sein de l'UE selon Eurostat). Le Liban est
le pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés
par rapport à sa population avec 183 réfugiés pour
1000 habitants.

2,5 millions

Nombre de réfugiés accueillis par la Turquie (1^{er}
pays). Viennent ensuite le Pakistan (1,6 millions), le
Liban (1,1 million), l'Iran (979400), l'Ethiopie
(736 000) et la Jordanie (664 000).

86 %

des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des
pays en voie de développement (Rapport Amnesty
International du 04/10/2016)

ABSTENTION

Autorisation de la prolongation de l'intervention en Irak 13 janvier 2015

Après des mois de frappes aériennes, sous l'égide de l'OTAN, l'engagement français est resté entouré d'opacité et ses objectifs sont demeurés ambigus. Doutant de l'efficacité de nouvelles frappes pour aider l'Etat irakien à éradiquer Daesh et regrettant l'impuissance de la coalition sur le front diplomatique, nous avons répété inlassablement la nécessité de conduire cette intervention sous l'égide de l'ONU. Du reste, nous avons appelé à une stratégie globale impliquant tous les membres de la communauté internationale, notamment les pays du Golfe et la Turquie, pour priver les terroristes de Daech de leurs moyens militaires et financiers.

ABSTENTION

Prolongation de l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien - 25 novembre 2015

Lors de ce débat nous avons réaffirmé l'objectif partagé de détruire Daech pour sauver les populations de Syrie, d'Irak et de la région mais également pour protéger les peuples du monde entier qui sont pris pour cible, au nom d'une idéologie totalitaire et obscurantiste. Pour autant, nous avons fait valoir que la seule option militaire ne pouvait permettre d'atteindre cet objectif. Nous avons, du reste, insisté pour que l'intervention soit menée dans le cadre d'une mobilisation multilatérale sous l'égide de l'ONU et sur la nécessité de soutenir et de fournir un appui à la résistance de terrain à l'état islamique. Fidèles à notre ligne nous avons plaidé pour que la riposte ne soit pas uniquement militaire. Nous avons ainsi souligné les errements de notre diplomatie dans la région et notamment ses liens avec les pétromonarchies qui nourrissent les logiques de guerre. Faute d'une stratégie politique et diplomatique qui ne visait pas clairement le retour de la paix et le développement de la région, nous avons préféré nous abstenir.

CONTRE

Actualisation de la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 - 09 juin 2015

Nous avons regretté, lors de cette actualisation, que la privatisation de l'industrie de défense continue. La vente de notre patrimoine militaire reste toujours d'actualité, les restructurations et dissolutions ne sont pas remises en cause, pas plus que le partenariat public-privé. Certes un effort supplémentaire est consenti mais il ne peut compenser la politique d'austérité qui ne permet plus de faire fonctionner l'armée au quotidien. Pris entre le marteau de la politique d'austérité exigée par Bruxelles et l'enclume des missions confiées à nos armées, ce projet de loi ne se conjugue pas avec une réelle politique de défense nationale au service du peuple français et de la paix dans le monde.

SANS VOTE

Débats sur l'accueil des réfugiés en Europe 16 septembre 2015 et 31 mars 2016

Au cours de ces débats, nous avons plaidé pour que la France mène une politique ambitieuse et généreuse à l'égard des réfugiés, fondée sur le respect des droits et libertés fondamentaux. Nous avons avancé des mesures concrètes et durables : notamment la création de moyens légaux supplémentaires pour permettre aux réfugiés de parvenir en Europe, leur permettre d'échapper aux passeurs et l'amélioration de la couverture des principales routes méditerranéennes en matière de secours. Parallèlement, nous avons insisté sur la nécessité de s'attaquer aux racines de la crise et trouver une solution politique au conflit syrien et aux autres conflits de la région, auxquels plusieurs États occidentaux ne sont pas étrangers. Aujourd'hui, seule la volonté politique manque, en France et en Europe, pour accueillir dignement les réfugiés.

EUROPE

CONTRE

Ratification du Traité sur la stabilité, la croissance et la Gouvernance (TSCG) - Octobre 2012

Le TSCG, autrement appelé Traité « Merkel-Sarkozy » est un traité européen instaurant une véritable camisole contre la souveraineté des peuples. Il organise le transfert de pouvoirs et de souveraineté budgétaires à la Commission européenne en mettant les comptes nationaux sous surveillance. Il instaure une « règle d'or » en matière de déficit. Ce traité, conclu sous Sarkozy, devait être renégocié par M. Hollande. En réalité, absolument aucune modification ne sera apportée. Ce renoncement est le péché originel du quinquennat : ce traité grave dans le marbre l'austérité et organise notre asservissement aux marchés financiers. Il transfère l'élaboration du budget de la nation aux institutions européennes et à leurs experts non élus. Il vide de sa substance parlementaire l'Assemblée. Il s'oppose au caractère social de notre République et détricote l'héritage de la Résistance. 60 ans de construction européenne n'auront pas suffi pour harmoniser les fiscalités, les systèmes sociaux, les services publics. Des pays, et leur jeunesse, sont exsangues. Des paradis fiscaux se trouvent à nos frontières. L'Europe est en grande partie responsable du désastre industriel des économies occidentales.

CONTRE

Loi de finances rectificative pour 2014 - Décembre 2014

La dérive austéritaire découlant de la ratification du TSCG se matérialisera très rapidement, dès les discussions budgétaires suivantes. Cette loi sera l'illustration parfaite de la soumission nouvelle de notre pays aux règles de la Commission européenne. Pour « corriger » sa trajectoire de déficit et éviter une sanction financière, la France doit revoir sa copie et présenter des gages aux autorités bruxelloises. Pour ce faire, le Gouvernement fait désormais les fonds de tiroir. Pourtant, en supprimant purement et simplement le CICE, l'Etat pourrait se redonner des marges de manœuvre financières importantes. Des coupes sont donc opérées dans le budget de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités. En matière de régulation financière, les négociations ont lieu à Bruxelles. Loin de défendre l'intérêt général européen, il est désormais clair que le gouvernement agit à Bruxelles en tant que porte-parole des intérêts du capital financier français, en contribuant à torpiller coup sur coup le projet de séparation bancaire et la taxe sur les transactions financières. Les leçons de la crise financière n'ont manifestement pas été retenues. Face aux risques de déflation, le plan d'investissements Juncker n'est qu'un vaste écran de fumée. Sur le plan monétaire, la BCE nage à contre-courant. Les liquidités qu'elle met à disposition des banques ne servent pas l'économie réelle. Elles alimentent des bulles financières qui pourraient exploser et aggraver la situation actuelle. Nous avons ainsi rappelé l'urgence de réorienter l'action de la BCE vers le financement de l'économie réelle.

NOS PRIORITES POUR L'EUROPE

Démocratie

Obligation d'organiser un référendum pour tout traité modifiant en profondeur nos institutions.

Diplomatie

Renouvellement des coopérations commerciales et diplomatiques. Construire des alliances solides avec d'autres Etats européens pour rééquilibrer l'UE et jouer d'égal à égal avec l'Allemagne. Ouverture de négociations pour un traité de développement social, industriel et environnemental.

Politique monétaire

Redéfinition des missions de la BCE pour orienter son action vers l'emploi et l'environnement.

Politique budgétaire

Dénonciation des règles austéritaires et renégociation du TSCG ; conférence européenne sur la dette. Création d'un véritable budget européen.

Fiscalité et régulation financière

Euvrer à une harmonisation fiscale et renforcer la coopération entre les administrations fiscales. Dénoncer les paradis fiscaux européens. Taxation de l'ensemble des transactions financières, y compris dans le cadre d'une coopération renforcée.

Négociations commerciales

Suspension des négociations sur le TAFTA et le CETA.

Politique sociale

Refonte du statut de travailleur détaché, qui a ouvert la voie à l'exploitation de travailleurs low cost.

Politique agricole

Mettre à l'ordre du jour la question des revenus des agriculteurs.

CONTRE

Déclaration du Gouvernement sur l'accord européen relatif à la Grèce 15 juillet 2015

Syriza, le parti mené par Alexis Tsipras, a remporté les élections législatives grecques de décembre 2014. Il a pris le pouvoir d'un pays exsangue financièrement, acculé par les puissances d'argent. 6 mois plus tard, la Grèce se voit proposer un « plan d'aide » par l'Europe en échange d'une austérité renforcée. Après un référendum qui voit le peuple grec rejeter ce projet d'accord, Alexis Tsipras finit par le signer à Bruxelles. Consultés sur cet accord qui demande à Athènes des efforts qui dépassent l'entendement, nous avons refusé avec force le triptyque « soumission, humiliation, libéralisation ». Il s'agit, en effet, de faire payer au peuple grec son audace : avoir osé dire non à l'Europe de l'orthodoxie financière et à l'asphyxie du pays. Le seul mérite de l'accord est d'avoir évité à la Grèce l'exclusion de la zone euro, conformément au vœu d'une très large majorité de la population. Pour le reste, le programme de l'accord prévoit un florilège de mesures dictées par ces mêmes dogmes néolibéraux que nous combattons ici en France. La Grèce apparaît comme un laboratoire d'expérimentation. Alexis Tsipras a été contraint d'accepter. L'Allemagne, la BCE et le FMI ne lui ont pas laissé le choix. La BCE, notamment, a outrepassé son rôle en asphyxiant le pays pour le faire plier. Nous avons donc clairement dénoncé cet accord qui n'a pas été « librement consenti » mais a été obtenu sous la contrainte, extorqué, arraché et imposé. Nous avons déploré que notre pays ait manqué de fermeté pour marquer sa différence sur le fond. L'alignement des sociaux-démocrates sur la droite déflationniste et ultralibérale à l'échelle de l'Europe est aussi incompréhensible que désastreux. L'austérité proposée aura un puissant effet récessif sur une économie déjà exsangue et les mesures prévues étoufferont plus encore l'économie grecque. La dette continuera de s'alourdir. Cet accord marque le primat de l'Europe des financiers sur l'Europe démocratique. C'est pourquoi, nous avons voté contre ce coup d'état institutionnel qui vise à mettre le peuple grec à genoux.

SANS VOTE

Brexit – Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne 28 juin 2016

Le 24 juin 2016, le peuple britannique s'est exprimé en faveur de la sortie de l'UE. Au cours d'un débat sans vote, nous avons insisté sur la nécessité de respecter ce choix libre et souverain et de saisir le sens de ce message politique historique. En effet, depuis plus de dix ans, les référendums se succèdent (France et Pays-Bas en 2005, Grèce en 2015) et le résultat est toujours le même : les peuples rejettent l'Union européenne telle qu'elle est. Rappelons-nous le déni de démocratie à l'origine du traité de Lisbonne. Rappelons-nous aussi le cas des Irlandais, qu'on avait fait revoter, coupables d'avoir d'abord rejeté ce fameux traité. Le peuple grec a ensuite payé le prix fort pour avoir été consulté sur le « plan de sauvetage ». Nous l'avons dit clairement, la confiance a été rompue entre les peuples européens et l'Union censée parler en leur nom. Soumise aux marchés financiers et au diktat de l'austérité, symbole de la concurrence de tous contre tous et incapable de régler la crise migratoire, l'Europe n'est pas cet espace de liberté, de démocratie et de solidarité qu'elle devrait être. C'est un fait : l'Europe n'a pas de projet politique ambitieux pour les peuples. Cette Collectivité, censée réunir les peuples, pulvérise peu à peu toutes les formes de vie collective. Le Brexit doit être vu comme une occasion historique. Il s'agit de remettre la démocratie et la question sociale au cœur de la construction européenne. L'avenir du projet européen dépendra du respect de cet impératif. Nous avons appelé le Gouvernement français, désormais relégué au second rang, à agir en proposant un projet ambitieux pour les peuples européens libéré du joug de la finance. La France ne peut être à la remorque de l'Allemagne. Il y va de l'avenir du projet européen et de sa participation au projet commun. Enfin, nous avons dénoncé une construction européenne qui s'appuierait sur la peur de l'autre et le populisme anti-immigrés. Le nationalisme est, en effet, une impasse mortifère pour les peuples européens.

NOS INITIATIVES PARLEMENTAIRES

BILAN au 1^{er} oct. 2016

REJETÉE

PPL portant amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales et revendicatives – Mai 2013

Cette proposition de notre groupe visait à réhabiliter dans leurs droits les militants syndicaux ou les salariés injustement condamnés dans le cadre de conflits du travail. Attendu par le monde du travail, ce texte condamnait la politique menée par Nicolas Sarkozy dont la brutalité a contraint nombre de salariés, de militants syndicalistes et associatifs à se mobiliser et à se défendre. Il avait d'ailleurs été adopté en février 2013 par le Sénat avec l'appui des socialistes. A l'Assemblée ceux-ci ont préféré lui réserver un enterrement de première classe, après une opposition de l'exécutif, en votant son renvoi en commission. Cet artifice de procédure, qui a permis aux socialistes d'éviter de se prononcer sur le fond et de voter contre ce texte, n'enlève rien à leur refus clair et net de voter ce texte de justice.

200

Questions d'actualité

4276

Questions écrites

35

Questions orales sans débat

120

Propositions de lois et résolutions

REJETÉE

PPL tendant à interdire les licenciements boursiers – Mai 2013

Notre proposition avait pour objectif de redonner aux pouvoirs publics et aux salariés des outils législatifs capables de stopper les stratégies financières destructrices d'emploi des entreprises. Elle proposait ainsi des points d'appuis législatifs en matière d'interdiction des licenciements injustifiés et des suppressions d'emplois abusives. En effet, ces licenciements abusifs ou « boursiers » sont rendus possibles par le détournement des procédures de licenciements actuelles, alors que les entreprises ne connaissent parfois aucune difficulté particulière, ni prévisible. Bien que modeste face aux défis à relever sur le front de l'emploi, l'adoption de ce texte aurait permis de sauver des milliers d'emplois. La droite et les députés socialistes ont rejeté notre proposition.

SEANCES DE QUESTIONS A UN MINISTRE

20 mars 2013

Questions au ministre du logement

5 mai 2015

Questions sur la politique du logement

1^{er} juin 2015

Questions sur la situation économique et financière de la zone euro

27 avril 2016

Questions sur les projets d'accord de libre-échange

25 mai 2016

Questions sur l'avenir de la continuité territoriale Corse-Continent

ADOPTÉE

PPL tendant à supprimer le mot « race » de la législation – Mai 2013

Cette proposition de loi, co-écrite par les députés Front de Gauche et les députés Martiniquais, Réunionnais et Guyanais composant le groupe GDR propose de supprimer le mot "race" de l'ensemble de la législation française (1). Son adoption est une première étape indispensable pour en finir avec la notion de « race » et la diffusion de l'idéologie raciale qui, nous avons pu le constater au cours de cette législature, demeure vivace. Certes, elle ne permettra pas d'éradiquer le racisme mais elle participe de la lutte contre l'obscurantisme. Elle a été adoptée par l'Assemblée nationale mais n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour du Sénat pour une adoption définitive.

(1) Une première version de ce texte avait déjà été discutée à l'Assemblée nationale, à l'initiative de Michel Vaxès, en 2003. Elle avait été rejetée.

ADOPTÉE

Proposition de résolution européenne sur le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis – Mai 2014

Nous avons été contraints de voter contre notre propre texte de résolution européenne portant sur les négociations menées, dans la plus grande opacité, entre les États-Unis et la Commission européenne en vue d'établir un « grand marché transatlantique ». Réclamant la suspension des négociations en vue d'une consultation populaire, exigeant l'exclusion définitive de toute possibilité d'arbitrage États-investisseurs par des tribunaux privés et la cessation de l'espionnage américain en Europe, notre résolution initiale a été vidée de son sens par la majorité socialiste. Elle a préféré supprimer ces exigences les plus élémentaires pour ne pas avoir à assumer le vote d'une dénonciation de la dérive libérale et atlantiste du Gouvernement. Par la suite nous n'avons cessé de porter dans l'hémicycle l'exigence de retirer la France de ces négociations sur le TAFTA, tout comme de celles du CETA qui concerne l'Union européenne et le Canada. Le Gouvernement a annoncé en août 2016 vouloir demander l'arrêt des négociations sur le TAFTA. A suivre...

REJETÉE

PPL sur la modulation des contributions des entreprises – Mai 2014

Cette proposition de loi avait pour volonté de rompre avec un « pacte de responsabilité » animé par la logique de la « politique de l'offre » qui n'est rien d'autre que la politique défendue par les libéraux. Une telle rupture suppose de s'attaquer aux dispositifs d'optimisation fiscale et de remettre en cause de l'allègement continu et systématique des prélèvements sociaux et fiscaux sur les entreprises. Nous refusons, en effet, d'admettre que le rôle de l'État se limite à s'assurer du respect des règles qui gouvernent l'économie de marché, en espérant que les entreprises voudront bien, un jour, relancer l'emploi, la production et l'investissement en France. Cette politique échoue systématiquement : le CICE et ses 20 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les entreprises, sans ciblage ni contrepartie, en est le dernier exemple. Suivant l'avis du Gouvernement, les députés socialistes et la droite ont fait le choix de rejeter notre proposition. Ils ont refusé le principe selon lequel l'État doit être le garant et le levier d'un juste partage des richesses et d'un développement économique socialement et écologiquement responsable.

ADOPTÉE

PPL visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies - Mai 2014

Après son adoption au Sénat, cette PPL a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Elle permet de mieux répartir les responsabilités et les charges financières concernant les coûts d'entretien, de réfection, voire de renouvellement de ces ouvrages (ponts, tunnels). Elle est devenue la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014.

MISSIONS D'INFORMATION ET COMMISSIONS D'ENQUÊTES

- 03 juil. 2013** Mission d'information sur le fair-play financier européen et son application au modèle économique des clubs de football professionnel français
- 10 juil. 2013** Commission d'enquête sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes
- 9 oct. 2013** Mission d'information lutte contre les paradis fiscaux
- 20 nov. 2014** Commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif
- 3 juin 2015** Mission d'information sur l'évaluation de l'action de la douane dans la lutte contre les fraudes et trafics
- 10 déc. 2015** Le rapport de la commission d'enquête sur la baisse des concours de l'État aux communes et aux EPCI est rejeté et interdit de publication
- 12 oct. 2016** Commission d'enquête sur la fibromyalgie

REJETÉE

Proposition de résolution européenne relative à la dette souveraine des États de la zone euro – Mai 2015

Cette proposition de résolution européenne démontait les justifications des politiques d'austérité, basées sur l'endettement des Etats, tout en proposant de suivre une autre voie. Nous demandions ainsi au Gouvernement de prendre des initiatives fortes pour sortir du piège de la dette et stopper les politiques d'austérité. Outre une grande conférence européenne sur la dette abordant la question d'une restructuration, ce texte appelait le Gouvernement français à sortir de la tutelle des marchés financiers, à devenir moteur d'une régulation ambitieuse du secteur financier et à agir pour lancer enfin le pacte de croissance promis par le Président de la République. D'abord adopté en commission des affaires européennes, le texte a ensuite été rejeté en commission des finances. Pour obtenir son rejet dans l'hémicycle et éviter un vote solennel, le gouvernement a finalement fait adopter un amendement de suppression de l'article unique de notre proposition.

REJETÉE

PPL relative au droit de préemption des salariés - Mai 2015

Cette proposition de loi offrait la possibilité aux salariés de mettre en échec les projets d'acquéreurs dont la préoccupation n'est pas de développer l'entreprise, mais d'accroître leur marge au détriment des emplois, par le racket du savoir-faire et la délocalisation. Ce texte, dont l'ambition était de maintenir les entreprises et leurs emplois localement, aurait dû être unanimement partagé dans les rangs de l'Assemblée nationale mais le groupe socialiste n'a pas jugé opportun de voter ce texte. Il aurait pourtant permis de renouer avec les espoirs déçus d'un droit évoqué par le candidat Hollande dans ses promesses de campagne.

ADOPTÉE

PPL relative à l'entretien et au renouvellement des lignes téléphoniques – Mai 2015

Fruit d'une collaboration citoyenne, cette proposition de loi vise à améliorer concrètement l'entretien et la continuité d'accès de tous à la téléphonie fixe, problématique pour nombre d'habitants des territoires ruraux, de montagne et littoraux. Elle a été adoptée à l'unanimité. Le Gouvernement a décidé d'intégrer ce dispositif dans le projet de loi République numérique qui a été adopté définitivement fin septembre 2016.

DEBATS ORGANISES A NOTRE INITIATIVE

28 février 2013

- Débat sur le fonctionnement des juridictions prud'homales après la réforme de la carte judiciaire

12 juin 2013

- Débat sur la politique maritime de la France

29 janvier 2014

- Débat sur l'évaluation de la loi du 14/06/2013 (ANI) et ses effets sur la sécurisation de l'emploi.

26 mai 2014

- Débat sur la situation de l'aéronautique française

15 janvier 2015

- Débat sur l'avenir du secteur industriel de défense et des capacités de maintenance industrielle des matériels

12 février 2015

- Débat sur le fair-play financier européen et son application au modèle économique des clubs de football français

13 janvier 2016

- Débat sur la sidérurgie et la métallurgie française et européenne

18 février 2016

- Débat sur l'évaluation de l'action de la douane contre les fraudes

REJETÉE

PPL Garantie du revenu des agriculteurs - Mai 2016

Forts du constat des conséquences désastreuses pour les agriculteurs de la disparition des outils de régulation des marchés agricoles, alors que les marges des géants de l'agroalimentaire et de la distribution s'envolent, la proposition de loi proposait de revoir les modalités et conditions de négociation afin de fixer un niveau de prix d'achat aux producteurs sur la base de l'évolution des coûts de production et des revenus agricoles par bassin. Le texte prévoyait également l'extension à l'ensemble des productions agricoles et alimentaires du mécanisme du coefficient multiplicateur, déjà prévu par notre droit, à l'article L. 611-4-2 du code rural. Il proposait enfin de consolider le principe d'interdiction de la vente à perte des productions.

ADOPTÉE

PPL Encadrement des rémunérations dans les entreprises - Mai 2016

Cette PPL visait à encadrer les écarts de rémunération au sein d'une même entreprise dans un rapport de un à vingt. La majorité a rejeté cette proposition, tout comme celle visant à limiter cet écart de 1 à 100. Par ailleurs, afin de limiter les risques de connivences entre dirigeants d'entreprises, le texte proposait de limiter à 2, au lieu de 5, le nombre de postes d'administrateur pouvant être exercé par une même personne. Cette disposition a été adoptée en séance publique. Notons qu'à notre initiative, cette PPL a été enrichie de la suppression du régime fiscal « Macron » attribué aux actions gratuites et de l'amélioration de la représentation des salariés dans les conseils d'administration des entreprises. Le Gouvernement ne souhaitant pas voir cette PPL entrée en vigueur, il ne la mettra pas à l'ordre du jour du Sénat. Pour réguler les rémunérations, il s'est contenté d'adopter un dispositif visant à rendre contraignant le vote de l'assemblée générale des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants.

ADOPTÉE

PPL Autonomie des femmes étrangères - Mai 2016

Afin de permettre aux femmes étrangères de se soustraire durablement aux situations de dépendance et de violences, à l'égard de leur famille, leur conjoint ou leur employeur, la proposition de loi proposait de renforcer les protections leur permettant d'exercer leurs droits : droit à la santé et à un logement décent, droit au travail ou à un revenu de subsistance. La commission des lois a considérablement limité la portée du texte en supprimant des articles essentiels, notamment celui portant à quatre années la durée de la carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale. » Le texte proposait également d'étendre la protection des victimes de violences conjugales aux victimes de violences familiales dans le cadre du regroupement familial et de permettre aux étrangers de rester en France en cas de dépôt de plainte pour des violences conjugales ou pour certaines infractions comme la répudiation. Cette proposition de loi a été adoptée, amputée de ces dispositions majeures, et transmise au Sénat.

REJETÉE

PPL Réhabilitation des fusillés pour l'exemple - Mai 2016

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun, les députés Front de gauche ont porté dans l'hémicycle une proposition de loi visant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre, victimes d'une justice militaire expéditive et parfois aveugle. Cette proposition s'inscrivait dans le prolongement des résolutions adoptées par de nombreux conseils municipaux, généraux et régionaux en faveur de la réhabilitation collective de ces soldats et dans la continuité du combat mené par les associations à la lumière des travaux historiques récents.

André CHASSAIGNE
Président



Puy-de-Dôme
Circonscription n°5

François ASENSI



Seine-Saint-Denis
Circonscription n°11

Alain BOCQUET



Nord
Circonscription n°20

Marie-George BUFFET



Seine-Saint-Denis
Circonscription n°4

Jean-Jacques CANDELIER



Nord
Circonscription n°16

Patrice CARVALHO



Oise
Circonscription n°6

Gaby CHARROUX



Bouches-du-Rhône
Circonscription n°13

Marc DOLEZ



Nord
Circonscription n°17

Jacqueline FRAYSSE



Hauts-de-Seine
Circonscription n°4

Nicolas SANSU



Cher
Circonscription n°2

Le site web : groupe-communiste.assemblee-nationale.fr



facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche



twitter.com/deputesFdG